

ARBITRAGE

COMMISSION DES ARBITRES



Les décisions administratives portant sur un arbitre de District peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Les décisions administratives portant sur un arbitre de Ligue peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION D'APPEL de la LIGUE.

Les décisions administratives portant sur un arbitre Fédéral peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION SUPERIEURE D'APPEL.

L'appel doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Les contestations des décisions concernant les réserves techniques relatives à l'application des lois du jeu, prises par la Commission sont examinées par la Section Lois du Jeu de la Commission Régionale de l'Arbitrage.

Les autres décisions des C.R.A. et C.D.A. sont insusceptibles d'appel et sont contestables devant les juridictions administratives conformément aux dispositions du Code du Sport. En effet, ces décisions sont susceptibles de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs de CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141.5 et suivants du Code du Sport

Réunion du Mardi 03 Octobre 2023

Présents : MM. Jean Daniel COLLEMAN (Président), BEN AISSA Akim, EZKIYOUH Mohamed, BOUAISS Fouad, KINNOUS Chaïb, MOURABIT Adil, DE CASTRO SILVA Loïc, ZEGHLI Mourad, Mme SPALACCI Sarah.

Excusés : MM. BEN MALEM Abdellatif, MAKECHOUCH Youssef, VAN MEEL Alan & Mme BADJI Sabah

Changement du jour de la CDA :

A l'unanimité, la CDA a décidé de passer les réunions hebdomadaires au vendredi à partir de 18 :00.
Prochaine CDA ordinaire : Vendredi 13 octobre 2023 18 :00

Rectification :

Contrairement à ce qu'il a été répondu au SC Caromb dans le BO du 26 Septembre 2023 :
Tout licencié qui apparaît sur la FMI, quel que soit la mention de celle-ci qui pourrait y figurer (non valide, non active, etc), peut participer à la rencontre. L'arbitre ne pourra en aucun cas s'opposer à la participation du joueur à la rencontre

RAPPEL NUMERO CONTRAIREMENTS 06 73 86 35 55

Rappel règlement frais arbitres :

Concernant la coupe de France et Gambardella pour tous les tours, les défraiements sont réglés par le club recevant.

Convocation :

- **Monsieur GUICHARD Alex**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 20 octobre 2023 à 18 :30 pour affaire vous concernant.
- **Monsieur BOUAITA Samir**, vous êtes prié de vous présenter à la CDA le vendredi 20 octobre 2023 à 19 :00 pour affaire vous concernant.

Lecture et approbation du procès-verbal du 26 septembre 2023.

Approuvé à l'unanimité

Communications téléphoniques :

- **Monsieur MARQUIES Oliver**, concernant les rencontres départementales la CDA vous invite à envoyer un mail au secrétariat pour confirmation.

Rappel important aux clubs :

Concernant les rencontres annulées « à la dernière minute », la CDA rappelle que le numéro des contreparties **06 73 86 35 55** la priorité pour nous informer de l'annulation de votre rencontre, cela nous permet :

- De déplacer les arbitres désignés sur une autre rencontre.
- De ne pas facturer aux clubs « fautifs » les frais de déplacement des arbitres
- En cas d'absence de l'arbitre sur une rencontre, la CDA demande qu'un mail soit adressé au secrétariat du district dans les 24 h.

Lecture du courrier :

- **Monsieur VASSE Guillaume**, Reçu votre courriel, lu, pris note
- **Monsieur ZENASNI Ramdan**, Reçu votre courriel concernant le match de U14 D2FC Avignon ouest/FC Cheval Blanc, noté l'absence des deux équipes.
- **ST O.C. VILLELAURE**, Reçu votre courriel nous indiquant l'absence de l'arbitre central et les félicitations des arbitres assistants Mrs Allaeddine ZEGHLI & Ramdan ZENASNI pour la qualité de leur arbitrage ainsi que leur état d'esprit, merci.
- **ST O.C. VILLELAURE**, Reçu votre courriel nous indiquant l'absence de l'arbitre central et les félicitations concernant les arbitres assistants Mrs Allaeddine ZEGHLI & Ramdan ZENASNI pour la qualité de leur arbitrage ainsi que leur état d'esprit, merci.
- **FC TRAVAILLAN**, Reçu votre courriel nous indiquant les absences des arbitres concernant les rencontres féminines, pris note.
- **O. MONTELAIS**, Reçu votre courriel nous indiquant l'absence de l'arbitre central et les félicitations concernant le dévouement de M. Alan VAN MEEL, merci, concernant la rencontre en U15 brassage, l'arbitre a été déplacé.
- **Monsieur BELHADRI Boudia**, Reçu votre courriel concernant votre demande « spécifique touche », lu, pris note
- **Monsieur MRIODIA Chadi**, Reçu votre candidature, suite vous sera donnée dans les meilleurs délais.

- **ARC CAVAILLON**, Reçu votre courriel concernant la licence à point de votre licencié, suite sera donnée dans les meilleurs délais, nous l'invitons à nous communiquer ses coordonnées téléphoniques afin de pouvoir le désigner, nous vous rappelons que suivant le jour de réception de vos courriels, il peut se passer 6 jours avant que nous puissions vous répondre.
- **Secrétariat du SP.C. CAROMBAIS**, Reçu votre courriel en date du 2 octobre, après précisions de la Ligue Méditerranée, un Erratum est paru en tête de PV, avec toutes nos excuses.
- **Monsieur BELHADRI Yanis**, Reçu votre courriel, vous devriez être désigné dans les meilleurs délais.
- **Monsieur AUBERT Anthony**, Reçu votre courriel nous vous rappelons le N° des contreameux : 06 73 86 35 55
- **ORANGE F.C.**, Reçu votre courriel demandant un arbitre pour la rencontre du 8 octobre, suite vous sera donnée dans la mesure du possible.
- **SP. O. MORNASSIEN**, Reçu votre courriel concernant la licence à point de votre licencié, suite sera donnée dans les meilleurs délais, nous l'invitons à nous communiquer ses coordonnées téléphoniques afin de pouvoir le désigner
- **REV. DU GROZEAU MALAUCENE**, Reçu votre courriel demandant un arbitre pour la rencontre du 8 octobre, suite vous sera donnée dans la mesure du possible.
- **US LACOSTOISE**, Reçu votre courriel demandant un arbitre pour la rencontre du 8 octobre, suite vous sera donnée dans la mesure du possible.
- **Monsieur ROUX Vincent**, Reçu votre courriel transmis au service comptabilité.
- **ENTENTE SAINT JEAN DU GRES**, Reçu votre courriel nous exprimant votre satisfaction concernant la prestation de l'arbitre M. Balir FATNASSI, vous en remerciant, la CDA lui transmet.
- **LIGUE MEDITERRANEE**, Reçu votre courriel concernant le rapport demandé, celui-ci a été adressé par erreur au district et vous a été transféré ce jour.
- **ARC CAVAILLON**, Reçu votre courriel nous exprimant vos difficultés de mise à jour de la tablette ainsi votre satisfaction concernant la prestation de l'arbitre M. Mohamed ZIAR, vous en remerciant, la CDA lui transmet.
- **Monsieur MOKADMI Amir**, noté votre absence au stage jeunes arbitres, une date de rattrapage vous sera communiquée dans les meilleurs délais.
- **Madame CHOPIN Corinne**, reçu votre courriel, lu, pris note.
- **Monsieur BARUQUE Yoann**, reçu votre courriel concernant le traçage des terrains, la CDA vous rappelle qu'il vous appartient de faire appliquer la loi N°1.
- **Monsieur LOUNISA RAFIK**, reçu votre courriel une recherche est en cours, la CDA vous tiendra informé
- **Monsieur HAKIMI Mohamed**, reçu votre candidature ligue, suite vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **Monsieur KOUARA Naim**, reçu votre candidature ligue, suite vous sera donnée dans les meilleurs délais
- **Monsieur ALLAMI Aissam**, reçu votre courriel, lu, pris note.

Formation continue :

Une formation continue aura lieu le samedi 28 octobre de 8h30 à 12h00
Un google chrome vous sera envoyé afin de savoir le nombre de candidats présents.

Programme Formation :

Rappel

- Les dates de formations FIA Initiale ont été définies comme suit :
Date N° 1 : **Du 23 au 25 Octobre 2023**

Date N° 2 (Samedis) : **18 au 25/11/ 2023 et 02/12**

Date N° 3 : **Du 26 au 28 février 2024**

Test écrit.

La date du test écrit a été arrêtée au **25/11/2023 9h00 au district**, l'ensemble des arbitres sont priés de prendre toutes leurs dispositions afin de satisfaire à ce test.

Les arbitres qui n'auront pas obtenu la note requise, se verront appliquer les dispositions du règlement intérieur.

Contrôles :

Conformément au règlement intérieur, les observations des arbitres se dérouleront comme suit :

- Catégorie D1 : 3 contrôles effectués par Messieurs BOUAÏSS Fouad, WOLF Benoît & COLLEMAN Jean Daniel
- Catégorie D2 : 3 contrôles effectués par Messieurs TABICH Omar, MARQUIER Gérard & BAFFIER Bruno
- Catégorie D3 : Cette catégorie sera partagée en deux poules. 2 contrôles seront effectués, Poule A Messieurs BOUAÏSS Fouad & Guy BRES, Poule B Messieurs Jean LECELLIER & COLLEMAN Jean Daniel
- Catégorie D4 : 1 contrôle effectué par Messieurs Jean LECELLIER & Emile ROUIRE

La CDA rappelle que les contrôles seront effectués de façon inopinée, qu'une stricte application des règlements devra être respectée, toute personne se rendant coupable d'un manquement à l'éthique sportive, (divulgarion d'un contrôle par tout moyen que ce soit) se verra appliquer les sanctions prévues au règlement intérieur.

Les montées et descentes seront conformes au règlement intérieur et proportionnelles au nombre d'arrivées avec des descentes en cascade par catégorie.

Questions diverses :

- La date de rattrapage du test physique **jeunes** sera communiquée ultérieurement.
- Les arbitres seniors n'ayant pas passé le test physique pour toute autre raison que médicale, se verront appliquer les sanctions prévues par le règlement intérieur.

Le Président lève la séance à 21 :50